

Je ne vois pas la LITTÉRATURE AU CANADA dans votre bibliothèque ! Le second volume paraîtra dans le courant de 1892 ; achetez 1890, si vous voulez avoir la série.

DÉCISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNEAUX

Article 1. — Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2. — Toute personne qui renvoie un journal est tenu de PAYER TOUS LES ARRÉRAGES qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3. — Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4. — Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

Avez-vous acheté la LITTÉRATURE AU CANADA EN 1890. Broché 50 cts, Relié 60 cts.

N. B. — L'abonnement à L'ÉTUDIANT est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

A l'Œuvre et à l'Épreuve

PAR LAURE CONAN

—)o(—

Roman historique. L'auteur a poli et repoli son ouvrage. Pensées nobles, sentiments délicats, expressions heureuses, couleur locale respectée, cœur humain bien rendu : voilà ce que l'on trouve dans ce volume.

En vente au bureau de L'ÉTUDIANT : 52 centins, franc de port.

NOUS TENONS A LA DISPOSITION DES AMATEURS :

Le COUVENT de 1886, broché.....	\$0.25
La FAMILLE de 1891, relié.....	1.10
La LITTÉRATURE au CANADA en 1890, reliure de luxe, franc de port.....	60
DICIONNAIRE DES VERBES IRRÉGULIERS conjugués, broché, franc de port.....	25
COUPS DE CRAYON, par F. A. B, broché, franc de port.....	25